



Avis de promulgation du règlement 283-2026

La population est avisée que le règlement 283-2026 décrétant les taux de taxes et de tarification pour l'année 2026 a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, le 3 février 2026.

Ce règlement a pour objet de procéder à l'établissement des taxes et de la tarification adéquates pour garantir le financement des dépenses engagées par la Municipalité en 2026.

Ce règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité au www.stbrunokamouraska.ca ou au bureau de la soussignée, situé au 321, rue de l'Église, bureau 1, Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0 aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Bruno-de-Kamouraska, ce 6 février 2026

Pascale Pelletier Ouellet
Directrice générale et greffière-trésorière